

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 9

Votants 9

Commune de SALIÈS
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

du 5 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 5 mars

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20240305-CM05032024_9-DE



Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 22 février 2024**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le Maire.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Florence CABROL, Raymond CHAPPERT, Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**ADHÉSION AU « C.A.U.E. » DU TARN
« CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT »
EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire expose :

Le C.A.U.E. du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le C.A.U.E. ne dispense de conseils qu'aux collectivités adhérentes. Il a été sollicité afin de nous aider à repenser le réaménagement de l'espace devant la salle des fêtes.

L'adhésion témoigne également d'une souscription à des valeurs et des préoccupations partagées, dont celles de la qualité du cadre de vie, de la préservation de notre environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine et de la valorisation de l'identité de notre territoire.

Le montant des cotisations pour l'année 2024 est déterminé de la façon suivante :

- 0,20 € par habitant pour les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au C.A.U.E. du Tarn une cotisation de **169 € (cent soixante-neuf euros)** au titre de l'exercice 2024 ;
- **PRECISE** que cette cotisation est inscrite au Budget Communal 2024 à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 5 mars 2024.

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

11 MARS 2024